

Relative au marché de fournitures courantes et de services portant sur la location de fontaines à eau,

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 juin 2020 autorisant le président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des **marchés et des accords-cadres de fournitures et de services**, d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative de moins de 10 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants supérieurs à ce taux et autorisés par les dispositions réglementaires lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- des **marchés et des accords-cadres de travaux** d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative de moins de 15 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants supérieurs à ce taux et autorisés par les dispositions réglementaires lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la communauté de communes dispose de plusieurs bâtiments communautaires accueillant du public,

Considérant que la communauté de communes a décidé de mettre à disposition de ce public une fontaine à eau dans chacun des quatre bâtiments communautaires,

Considérant qu'il est nécessaire de passer par une entreprise spécialisée dans la location de fontaines à eau,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, et au regard du montant estimatif du marché, 9 566.40€ HT sur 4 ans, il a été décidé de passer directement avec la société ELIS Normandie un marché de fournitures courantes portant sur la location de quatre fontaines à eau,

DECIDE :

Article 1 : de signer ledit marché et les actes subséquents avec la société **ELIS Normandie**, située rue de Melleville – 27930 Angerville-la-Campagne dont le numéro SIREN est : 775 733 835.

Le marché porte sur la location de quatre fontaines à eau ainsi que la fourniture de gobelets. Le marché est d'une durée de quatre ans, puis renouvelable tacitement. Le coût mensuel de la location de 4 fontaines à eau et des gobelets est fixé à 199.30€ HT. Les prix seront révisés en fonction des dispositions contractuelles.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget général de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- monsieur le receveur communautaire
- monsieur le préfet

Fait au Neubourg, le
Le Président,
Jean Paul LEGENDRE

- 2 FEV. 2026

